

N° 7/12.20

[PRÉAVIS N° 7/3.20](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 523'000.00 NÉCESSAIRE À LA DÉLOCALISATION DES ACTIVITÉS DE TIR DU BOIRON AU STAND DE TIR DES EFFOLIEZ À ECHANDENS

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission du Conseil Communal, formée de Mesdames et Messieurs Claudine DIND, Rita WYSS, Frédéric EGGENBERGER, Steven KUBLER, Alain TROGER, Frédéric VALLOTON et Aline DUPONTET, présidente-rapporteuse, s'est réunie à trois reprises, les 29 juin 2020, 23 septembre 2020 et le 30 septembre 2020. Frédéric VALLOTON était excusé et non remplacé pour les deux séances de septembre 2020. Lors de la première séance, la Municipalité était représentée par Mme Anne-Catherine AUBERT, Municipale du dicastère de la Sécurité, informatique et manifestation et M. Philippe DERIAZ, Municipal du dicastère des Sports, bâtiments et environnement. Ils étaient accompagnés par M. David FERNANDEZ, Chef du Service des Sports, bâtiments et environnement. Lors de la deuxième séance, seuls Anne-Catherine AUBERT et David FERNANDEZ étaient présents. Il nous a été permis de saisir les enjeux du préavis et de poser toutes les questions nécessaires à sa bonne compréhension. Nous les remercions vivement pour le développement et les précisions apportées en complément.

1 PRÉAMBULE

[Extrait du préavis municipal p.3]

Suite à une décision municipale acceptée conjointement par les Communes de Morges et Tolochenaz, la cessation des activités de tir au Stand du Boiron a eu lieu au 31 décembre 2019. De ce fait, les activités de tirs sportifs et militaires doivent être délocalisées. Après de nombreuses années de recherche de lieu et études de faisabilité, les Municipalités de Morges et d'Echandens ont trouvé un accord de principe pour le transfert des activités de tir du Stand du Boiron au Stand des Effoliez. Cette intégration comprend l'affiliation légale du point de vue militaire et l'accueil des sociétés de tir morgiennes.

La Municipalité sollicite donc l'octroi d'un crédit d'un montant de CHF 523'000.00.

Celui-ci se divise comme suit :

PARTIE I : paiement d'une contribution d'un montant de CHF 315'000.00 permettant l'adhésion de la Commune de Morges à la Convention intercommunale du Stand des Effoliez, régissant l'utilisation du lieu. Cette adhésion permet de se conformer aux dispositions de la Loi fédérale sur l'armée ainsi qu'à celles de l'Ordonnance du Conseil Fédéral sur les installations de tir. Chaque commune a en effet, l'obligation légale d'aménager des installations permettant des tirs à 300 m, 50 m et 25 m, et "servant aux exercices fédéraux et aux exercices volontaires des sociétés de tir", ou de s'associer avec une commune disposant d'une telle installation. (art 133, al. 1 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire).

PARTIE II : crédit de CHF 208'000.00 nécessaire à la réalisation de travaux d'aménagement du Stand de tir des Effoliez, comprenant l'agrandissement de la zone de stockage au niveau du sous-sol et la participation aux différents frais afférents liés. Ces travaux permettront le dépôt des armes, des munitions et du matériel des tireurs sportifs des sociétés utilisatrices du Stand du Boiron, ainsi que l'augmentation de la capacité d'accueil du lieu. La somme de CHF 850'000.00 a été prévue au plan des investissements 2020-2024.

2 DISCUSSION GÉNÉRALE – LECTURE DU PREAVIS

Tout d'abord, il faut rappeler là qu'il s'agit d'un dossier vieux de plus de 20 ans. Le sort du Stand de tir du Boiron est scellé depuis des années. La dernière convention d'utilisation de 2016 fixait la fin de son exploitation au 31 décembre 2019.

Des discussions ont eu lieu avec deux autres communes du district en vue d'une collaboration, malheureusement sans volonté de leur part d'accueillir Morges. Les démarches ont pris du temps car il a fallu attendre le refus de chaque commune approchée pour entreprendre des démarches auprès d'une autre. Finalement, la demande faite à Echandens a été validée par l'association intercommunale qui chapeaute le Stand de tir des Effoliez et les démarches ont pu avancer. Rapidement, il a été possible d'inclure un arrangement pour que les tireurs morgiens puissent commencer à tirer au Stand des Effoliez avant le vote de notre Conseil communal pour éviter qu'ils se retrouvent sans possibilité de tirer depuis le 01.01.2020. Il en va de même avec les tirs obligatoires qui n'ont pas été suspendus.

Les autres communes signataires de la convention du Boiron ont retrouvé un autre stand auquel s'affilier. Il en va de même pour l'association de tir non morgienne membre de l'association du Stand du Boiron.

En outre, le choix a été fait de s'affilier à un stand existant pour plusieurs raisons. Premièrement, il y a une volonté claire de mutualisation des infrastructures de ce type. Deuxièmement, il n'y a pas de terrain disponible sur le territoire communal pour construire un nouveau stand de tir. Troisièmement, les coûts de construction d'un stand de tir se montent à environ CHF 800'000.- (hors terrain) auxquels il faut ajouter les coûts de fonctionnement. A titre de comparaison, le nouveau stand de tir de Colombier a coûté environ CHF 1.4 Mio en 2010. Il s'agit là d'un investissement conséquent. Rappelons de surcroît qu'un groupe de travail de l'ARCAM avait mené une réflexion approfondie sur le sujet de la délocalisation des activités du stand du Boiron. Un rapport circonstancié datant de mai 2014 préconisait de trouver une solution à l'échelle régionale sous la forme d'une reprise des activités du stand de tir du Boiron par des sites existants.

Par ailleurs, la Municipalité et les services se sont assurés de la pérennité de la solution proposée. En effet, l'avenir des stands est dans le regroupement des communes autour d'une telle infrastructure. De plus, il a été vérifié que les terrains alentour au stand sont agricoles, donc ils ne peuvent être construits et ainsi mettre en péril l'existence même d'un stand de tir à cause des nuisances engendrées. Il en va de même avec le développement des nouveaux quartiers de Bussigny dont les habitants ne sont pas impactés par l'augmentation du nombre de coups tirés aux Effoliez avec la venue des tireurs morgiens. Il a en outre été confirmé à la commission que le site n'a pas besoin d'être assaini selon les éléments visibles dans le PAC Venoge. Ces points sont importants pour les membres de la commission car la collectivité publique morgienne va notamment financer seule des travaux d'excavation pour les besoins supplémentaires de stockage ainsi que pour la rénovation des sanitaires du Stand des Effoliez.

En outre, il est ici précisé que la cotisation annuelle versée par chaque commune utilisatrice, actuellement de CHF 16'000.- pour Morges, est déterminé au début de chaque législature. Ce montant est donc susceptible de varier tous les cinq ans.

Finalement, malgré le retard pris dans le traitement du préavis municipal, les travaux se feront simplement selon un calendrier décalé qui ne devrait pas engendrer de surcoûts.

3 AUDITION DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS UTILISATRICES

Lors de sa séance du 23 septembre 2020, la commission a tenu à entendre les représentants des associations morgiennes de tir. Il s'agissait de MM. Michel BULLER, Président de l'Association du Stand du Boiron, Jean-François HERMANN, Président du Pistolet Morges, Denis PITTET, Président du Tir Sportif Morgien, Jean-Claude ROCHAT, Abbé-Président de l'Abbaye des Amis de Morges et Yves DONZE, Président de la Commission de prix de l'Abbaye des Amis de Morges.

En effet, il était important pour la commission de savoir si la proposition faite par ce préavis pour son volet sportif répondait aux besoins des (anciens) utilisateurs du Stand du Boiron et membres de l'ASB. Pour ce faire, la commission a fait parvenir aux associations les questions suivantes pour encadrer les discussions lors de la séance :

- Avez-vous déjà tiré au stand à Echandens? Et à quelle fréquence?
- Est-ce que les conditions vous satisfont?
- Est-ce que les horaires et disponibilités correspondent à vos attentes?

A titre d'information, le Tir Sportif Morgien comptait 40 tireurs en 2019 et Pistolet Morges comptait quant à lui 95 membres dont 45 membres actifs.

Toutes les associations (sauf les membres de l'Abbaye) ont commencé à tirer au Stand des Effoliez. Même si dans certains cas, les cibles sont partagées avec d'autres associations au même moment. Dans l'ensemble, les conditions sont satisfaisantes pour les tireurs et les entraînements ont pu reprendre (en respectant les normes sanitaires). Même si le partage des cibles n'est pas optimal pour les entraînements.

Le cas particulier de l'Abbaye est relevé car elle n'a pas été intégrée au processus pour la mise à disposition des cibles pour les tirs de l'Abbaye et ignore encore si le système de tir qui lui est propre pourra être maintenu.

Les associations ont relevé que l'accessibilité en transports publics n'est pas bonne et cela a été une des raisons de la démission de certains membres, dont des jeunes membres. Pour une des associations notamment, la délocalisation des activités du stand a comme effet qu'elle « vivote » et a de la peine à se renouveler. Elles rendent attentives la commission que la situation transitoire actuelle fait que les stocks de munitions et d'armes sont encore au Boiron dans les coffres-forts. De même, elles font part de leur crainte face à cet état de fait.

Plusieurs points sont encore abordés aussi par les associations lors de ces auditions et sont directement débriefées avec la représentante de la Municipalité ainsi qu'avec le chef du service. Il s'agit de la question d'une/de la future adhésion des associations morgiennes à l'association du stand de tir des Effoliez. Pour la Municipalité, il n'y a pas de crainte à avoir sur cette adhésion. Le nombre de coups tirés autorisés par les autorités est fixé à 110'000 et l'arrivée des membres de l'ASB ne va pas porter ce nombre au-delà donc il n'y a pas de raison que l'adhésion ne puisse avoir lieu. De même, les aménagements prévus dans le préavis pour l'accueil des morgien-ne-s ont été vues comme des garanties pour l'adhésion des associations morgiennes à l'Association du Stand des Effoliez (ASE).

Par ailleurs, jusqu'alors les frais liés à la rémunération du chef de stand de tir étaient pris en charge par la Commune de Morges. En effet, la Commune était tenue d'avoir un chef de stand lorsqu'elle était propriétaire de son propre stand, alors qu'à Echandens, la rémunération du chef de stand est incluse dans le forfait payé par les associations de tir. Il faut noter encore que le coût par cartouche tirée se monte à 22 centimes alors qu'il était de 16 centimes au Boiron, il s'agit de frais supplémentaires pour les associations.

Finalement, la commission est informée que le chef du Stand du Boiron a pu être engagé comme chef du Stand des Effoliez, suite à la fermeture de la structure morgienne.

4 PRISES DE POSITION DES COMMISSAIRES

Tout d'abord, un-e commissaire rappelle que le Stand de tir du Boiron appartient au passé et qu'il ne sert simplement plus à rien de faire des comparaisons. Ce sur quoi tou-te-s les commissaires s'accordent.

Pour l'ensemble des commissaires, la solution trouvée au Stand de tir des Effoliez semble être « la moins mauvaise étant donné les circonstances et le contexte », donc elle s'en trouve dès lors acceptable. Même si on peut regretter la mauvaise gestion du dossier depuis 15 ans, il faut s'accorder sur le fait que la délocalisation revêt certains avantages. En effet, les frais engendrés sont moindres à la construction d'un stand de tir sur le territoire morgien (ou ailleurs). Un commissaire voit même des économies à cette délocalisation. Ce qui n'est pas appuyé par l'ensemble des commissaires, certains trouvent même plutôt amer le montage financier du préavis, notamment en ce qui concerne les modalités de calcul de la contribution (au prorata du nombre d'habitants) ou encore le financement des sanitaires uniquement par Morges. Néanmoins, la collaboration régionale est la plus raisonnable à privilégier et la commission a pu s'assurer que la situation à Echandens se voulait pérenne.

D'autre part, les commissaires ont pu être rassurés par les utilisateurs du Stand du Boiron qu'ils sont satisfaits de la solution proposée à Echandens, même si l'accès en transports publics n'est pas optimal. On peut tout de même y voir une planche de salut pour les tireurs morgiens.

5 CONCLUSION

Notre commune a une obligation légale de s'affilier à un stand de tir pour permettre les tirs militaires obligatoires. De même, elle se doit de trouver des solutions adéquates pour les clubs sportifs morgiens, pour les aider à s'entraîner dans des conditions acceptables.

En combinant ces deux éléments, les commissaires se sont rendus à l'évidence qu'il n'y a pas vraiment d'autre choix que d'accepter ce préavis qui a, au moins, le mérite de proposer une solution pérenne et satisfaisante pour les utilisateurs. Il met fin ainsi à des années d'attentisme et d'errance sur le dossier, malgré des coûts de base relativement élevés. Mais dans ce dossier, la Ville de Morges ne tient pas le couteau par le manche.

La commission souhaite rendre attentive la Municipalité sur plusieurs points. Il sera nécessaire de demander l'inscription de la servitude au Registre foncier telle qu'elle est présente dans la convention intercommunale pour s'assurer l'accès au Stand de tir des Effoliez. De même, il faudra s'assurer de l'adhésion des associations sportives de tir morgiennes à l'ASE aussitôt que possible compte tenu des montants investis par la Commune de Morges, si possible avant le début des travaux.

La commission, sans enthousiasme mais après avoir pris connaissance des différents enjeux du dossier, accepte le préavis municipal par 4 voix pour et 2 abstentions.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 523'000.00 nécessaire au déplacement des activités de tir du Boiron au Stand de tir des Effoliez de/à Echandens ;
2. de porter au budget de fonctionnement la contribution annuelle du Stand de tir des Effoliez ;
3. de dire que le montant de CHF 315'000.00 sera porté aux comptes 2020 ;

4. de dire que le montant de CHF 208'000.00 sera porté aux comptes 2021 ;
5. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu N° 3-2017 de la Commission de gestion.

au nom de la commission
La présidente-rapporteuse

A. Dupontet

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 décembre 2020.

DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 7/3.20

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 523'000.00 NÉCESSAIRE À LA DÉLOCALISATION
DES ACTIVITÉS DE TIR DU BOIRON AU STAND DE TIR DES EFFOLIEZ À ÉCHANDENS**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie les 12 mars et 11 mai 2020 pour examiner cet objet.

Les commissaires étaient les suivants : Mesdames Dominique KUBLER-GONVERS, Maria Grazia VELINI (le 11 mai), Céline ELSIG (le 11 mai) et Béatrice GENOUD (le 12 mars), Messieurs Yves MENETREY, Patrick GERMAIN, Frédéric EGGENBERGER, Rémi PETITPIERRE, Christian HUGONNET (le 11 mai), Mathieu Borno (le 11 mai) et Patricia DA ROCHA, président-rapporteur.

Détermination

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est interrogée sur les coûts nécessaires à la délocalisation des activités de tir du Boiron proposées dans ce préavis. Elle a posé un certain nombre de questions à la Municipalité (voir annexe), mais l'aspect financier ainsi que l'obligation de certains montants n'ont pas été suffisamment éclaircis.

La Commission des finances avec 3 voix contre et 7 abstentions, préavise défavorablement à l'octroi de ce crédit.

Pour la commission des finances
La Présidente
Patricia da Rocha

Morges, le 26 mai 2020

Annexes :

Questions posées et réponses :

- Pourriez-vous nous indiquer quel serait le prix de compensation pour les tirs militaires si nous n'avions pas de stand de tir à disposition ?

Nous avons posé la question au Lt col Richard André, Officier fédéral de tir arr. 1, voici sa réponse :

« Je précise qu'il y a lieu de différencier **l'obligation militaire**, mentionnée dans la réglementation et l'aspect **sportif et associatif** de la démarche entreprise.

Une fois de plus, je relève avec satisfaction et plaisir, la volonté politique des Autorités de la Commune de Morges de lier ces deux aspects de la démarche.

Par cette volonté, il est démontré que les Autorités Morgiennes s'engagent **fortement** dans le maintien des activités sportives et leur soutien des sociétés.

Cette volonté a également un prix.

L'article 8 mentionné traite de l'obligation militaire et porte sur la contribution des Communes ne possédant pas (plus) d'installations de tir.

En réponse à votre question, **la réglementation ne fixe pas le montant de cette contribution.**

Ce montant est propre à chaque cas, ceci en considération de l'importance de l'engagement. Par contre, l'article 7 de la même ordonnance, précise les éléments à charge des Communes. Une analyse détaillée de cet article 7 peut nous permettre de nous faire une idée assez précise des coûts à supporter.

Dans tous les cas, le montant de la contribution requise reste bien inférieur à celui de l'éventuelle construction d'une nouvelle installation de tir. (Art. 29)

La contribution requise par la Commune d'Echandens et l'ASE ressort du mode de calcul mentionné au chiffre 3.3 du préavis Municipal et de la convention actuellement en vigueur. **(Obligation militaire)**

Le mode de calcul est suffisamment détaillé pour permettre sa bonne compréhension.

Il m'est dès lors difficile de me prononcer sur le montant de cette contribution ou de le mettre en doute.

Pour ce qui est du chiffre 3.6 du préavis, il porte sur la capacité d'accueil de l'installation de tir et sur les travaux nécessaires en infrastructures, pour accueillir physiquement les sociétés de tir Morgiennes. **(sportif et associatif) »**

- Quel est le nombre de tireurs sportifs? le nombre de tireurs global?

La Société des tireurs sportifs morgiens (TSM) est composée de 42 membres actifs, nous n'avons pas pu obtenir des chiffre des Pistolet morgien.

- Est-il possible de louer un stand? à quel prix?

Non, cela n'est pas possible. Une commune doit être affiliée à un stand pour les tirs militaires. Il n'est pas possible de déroger à cette exigence légale.